

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 17

Dont pouvoirs : 2

Date de la convocation : 31/08/2023

Date d'affichage : 11/09/2023

L'an **deux mil vingt trois, le sept septembre**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, Mme Aurélie

BLONDEL.

Étaient absents non excusés : M. Philippe AMPOULIE, Mme Virginie THIERRY.

Procurations : Mme Marie-Françoise LARROQUELLE en faveur de M. José VAREA NAVARRO, Mme Aurélie BLONDEL en faveur de M. Stéphane GAMBIER.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 15

Secrétaire : Mme Véronique CAREL.

OBJET : Décision modificative n°3: Budget Commune

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

CONSIDERANT que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice sont insuffisants décide de modifier l'inscription comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses :

- Compte 615221 (entretien, réparations bâtiments publics) : - 67 138 euros
- Compte 6411 (personnel titulaire) : 50 000 euros
- Compte 6450 (charges de sécurité sociale et de prévoyance) : 10 000 euros
- Compte 65311 (indemnité de fonction) : 5 000 euros
- Compte 6541 (créances admises en non-valeur) : 2 138 euros

Section d'investissement

Dépenses :

- Compte 2131 (opération 71 : travaux école) : - 1 875 euros

- Compte 2188 (opération 14 : salle des fêtes) : 875 euros

- Compte 2158 (opération 71 : travaux école) : 1 000 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (par 17 Voix Pour) approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifiée exécutoire après
transmission à la Préfecture de
EVREUX et publication par voie
d'affichage le 11/09/2023

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Véronique CAREL.



Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS

